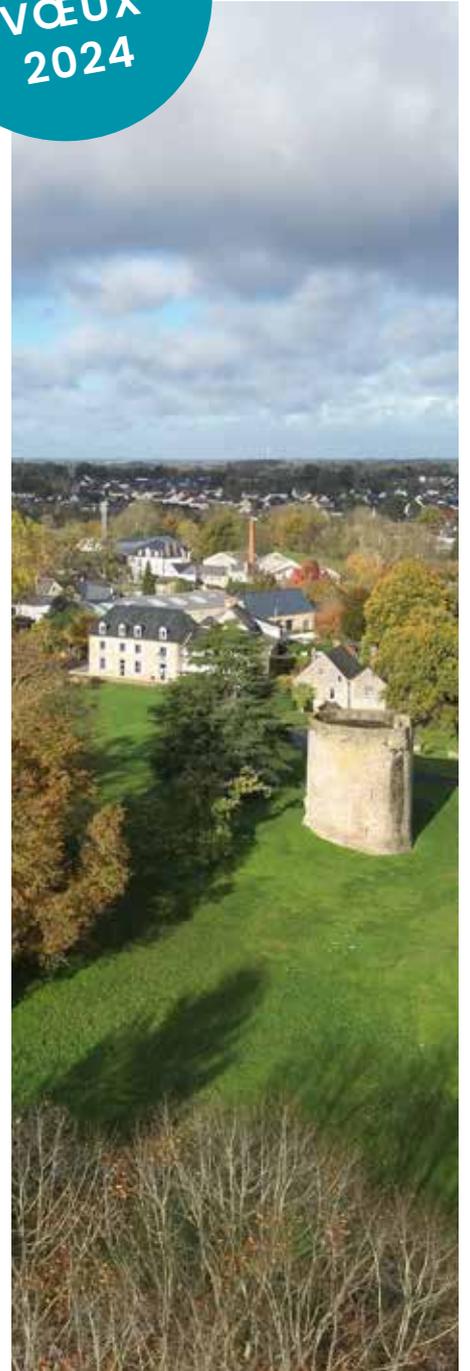




MEILLEURS
VŒUX
2024

Aron



Crédits photos : Club photo ARON





Chers administrés,

A l'aube de cette nouvelle année 2024, je veux vous assurer de mon engagement et celui de l'ensemble du Conseil Municipal, à mettre tout en œuvre pour que la commune d'Aron reste toujours aussi attractive.

Le contexte social et économique n'est pas sans incidence sur la gestion quotidienne des communes. Aron n'est pas épargné et les prévisions d'investissement, énoncées dans notre profession de foi de 2020, ont pris du retard. Cependant, il nous faut faire preuve d'adaptation, de courage et d'optimisme. L'équipe municipale s'efforce d'entretenir cette dynamique.

Sur le plan de l'animation locale, en 2023, nous vous avons proposé ces moments bien appréciés, comme la fête de la musique, le repas du CCAS, la course aux oeufs et le vin chaud de Noël. Certains d'entre vous ont pu aussi participer aux 2 journées citoyennes, permettant d'entretenir le cimetière et les espaces verts. Je vous remercie pour votre participation à ces rencontres, et nous reconduirons ces animations, garantes de convivialité.

En 2024 plus que jamais, face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, nous avons dû revoir notre façon de gérer l'éclairage public. Le remplacement des candélabres, en centre bourg a constitué un investissement important afin de réduire la dépense de fonctionnement.

Justement, abordons maintenant les projets sur lesquels nous nous sommes engagés et qui n'ont pu être accomplis totalement en 2023 :

- L'important chantier qui nous attend en 2024 est celui de la Maison Commune des Loisirs. En effet, elle a été construite en 1980 et aujourd'hui, il faut repenser son fonctionnement. Après une large réflexion engagée, notamment avec les associations, le Conseil a retenu un cabinet d'architecture en 2023. Nous nous dirigeons vers une importante rénovation, avec des travaux qui commenceront dès le printemps 2024 et dureront environ un an.
- Nous avons prévu également l'agrandissement de la salle multifonction, annexe à la salle des sports, de manière à répondre à une demande croissante d'utilisation par les associations. Prévue en 2024, elle est commencée depuis le mois dernier, afin d'optimiser l'utilisation des 2 salles. Ces travaux sont pratiquement terminés et les associations vont

pouvoir intégrer cette salle rénovée, ce qui va permettre d'engager ceux de la MCL dès ce printemps.

- Nous avons donc « inversé » les 2 chantiers : cela a permis de mieux réfléchir ce second investissement, notamment en matière d'utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, géothermie, ...) tout cela avec une vigilance budgétaire qui s'impose.

Depuis la mise en service de la Maison de Santé en 2021, les professionnels de santé apprécient sa fonctionnalité et son confort. Le sujet qui nous préoccupe tous est bien sûr la recherche d'un médecin : soyez assurés que nos efforts entrepris vont dans ce sens et, je l'espère, nous apporteront satisfaction cette année 2024.

Nous devons poursuivre le développement des lotissements communaux : il reste 10 parcelles au lotissement de la brosse et une au lotissement des Tilleuls. Nous achèverons la voirie et les aménagements très prochainement.

En marge de ces projets 2024, il nous faut anticiper 2 nouvelles demandes. Il s'agit notamment :

- L'agrandissement de la supérette permettant de développer l'activité et répondre à la demande croissante de la population,
- L'optimisation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football, rue des chênes.

Pour se faire, nous devons formuler les demandes de subventions qui s'imposent afin de mener à bien ces nouveaux projets à moindre coût, pouvant se réaliser en 2025.

A présent, je tiens à renouveler mon soutien aux associations, aux commerces et aux entreprises qui assurent le développement économique et culturel de notre commune ainsi que l'apport de tous les services. J'adresse aussi un chaleureux remerciement au personnel communal, qui au sein de chaque service, vous donne satisfaction.

La cérémonie de vœux et l'occasion de vous affirmer que l'équipe municipale va poursuivre son engagement et vous adresse, ses meilleurs vœux pour 2024.

Je vous souhaite une très bonne santé et une belle nouvelle année remplie de bonheur. Merci à tous et à bientôt.

Étienne Giffard

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

2

LES ASSOCIATIONS

14

CALENDRIER DES FÊTES

3

FINANCES COMMUNALES

22

ÉTAT CIVIL

4

MAYENNE COMMUNAUTÉ

25

INFORMATIONS PRATIQUES

8

PETIT PATRIMOINE D'ARON

27

CALENDRIER DES FÊTES 2024

DATES	ORGANISATEUR	MANIFESTATION
Vendredi 19 janvier	MAIRIE	Cérémonie des vœux
Mardi 23 janvier	RcsA	Assemblée Générale
Vendredi 02 février	U.S. ARON	Concours de belote
Mardi 13 février	RCSA	Après-midi crêpes
Samedi 16 mars	MAIRIE	Journée Citoyenne
Mardi 19 mars	RCSA	Pot-au-feu
Vendredi 22 mars	ÉCOLE DU PETIT BOIS	Porte ouverte
Dimanche 24 mars	SPORTS LOISIRS	Cross
Lundi 1 ^{er} avril	MAIRIE	Course aux œufs
Samedi 06 avril	APE DU PETIT BOIS	Repas
Lundi 20 mai	US ARON	Tournoi de foot
Samedi 25 mai Dimanche 26 mai	SPORTS LOISIRS	Théâtre représentation adultes
Dimanche 26 mai	ETOILE CYCLISTE MAYENNAISE	Course de Vélo jeunes
Samedi 1 ^{er} juin Dimanche 02 juin	SPORTS LOISIRS	Théâtre représentation enfants
Vendredi 07 juin	FAMILLES RURALES	Gala de danse
Dimanche 23 juin	ÉCOLE DU PETIT BOIS	Olympiades
Vendredi 28 juin	MAIRIE	Fête de la Musique
Mardi 10 septembre	RCSA	Pique-nique de rentrée
Dimanche 15 septembre	APE DU PETIT BOIS	Vide-Greniers
Dimanche 13 octobre	C.C.A.S.	Repas Salle des Fêtes de Marcillé-la-Ville
Samedi 26 octobre	MAIRIE	Journée Citoyenne
Samedi 09 novembre	US ARON	Soirée dansante
Samedi 30 novembre	APE DU PETIT BOIS	Marché de Noël
Samedi 30 novembre	RcsA	Repas de Noël
Vendredi 13 décembre	MAIRIE	Vin chaud



ÉTAT CIVIL 2023

À ce jour, nous dénombrons dans notre commune 9 naissances, 7 mariages et 6 décès.
Voici ceux qui ont bien voulu paraître dans notre bulletin,



NAISSANCES

- LEMOINE Ambre (11 février 2023)
- DA COSTA Noah (30 mars 2023)
- FORÊT Camille (13 avril 2023)
- DUFOUR Kaya (25 avril 2023)
- CAPELA Helena (04 juin 2023)
- AUFFRAY Fallone (09 octobre 2023)
- GUÉRIN Valentin (28 octobre 2023)
- MORIN Platier Marceau (23 décembre 2023)
- BRICAUD Zoé (30 décembre 2023)



DÉCÈS

- HOUDOU Marie-Thérèse (15 juillet 2023)
- GIFFARD Marie-Madeleine (24 juillet 2023)
- GACHON Jean-Yves (27 août 2023)
- BLOUIN François (05 septembre 2023)
- MAUNY François (15 octobre 2023)
- GOURDIER Anna (03 novembre 2023)

MARIAGES



- PONCELIN DE RAUCOURT Antoine et
DU PLESSIS D'ARGENTRÉ Émilie (29 avril 2023)
- MARTINEAU Laurent et
GUÉRY Marie-Emmanuelle (03 juin 2023)
- ROBILLARD Ludovic et DUROY Maud
(24 juin 2023)
- BARBAULT Gilles et GUICHARD Pascale
(15 juillet 2023)
- NIER Vincent et GUILLAUME Cynthia
(15 juillet 2023)
- EDON Thomas et BRARD Émilie
(29 juillet 2023)
- GRIMAUULT Antoine et LEMARIÉ Morgane
(12 août 2023)

MAIRIE



Adresse :

Parc des Forges - ARON
Tél. 02 43 04 21 02

Horaires d'ouverture :

- le mardi : 9h - 12h
- le mercredi : 9h - 12h // 15h - 17h30
- le vendredi : 9h - 12h // 15h - 17h30
- le samedi : 9h - 11h30

E-Mail : aron.mairie@wanadoo.fr

Site : www.aron.mairie53.fr

Nouveaux arrivants : merci de bien vouloir vous faire connaître en Mairie dès votre arrivée.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mercredi de 15h00 à 17h30
- le samedi de 10h à 11h30

Responsables : Mesdames : ANDRE, MADIOT, GIRET, FOUBERT, GENEST, SAVARY, HELBERT, MONSIMIER et TRIBONDEAU.

Afin d'alléger nos permanences et continuer de satisfaire nos lecteurs, nous faisons appel aux personnes volontaires pour quelques heures de bénévolat (mercredi après-midi ou samedi matin) au sein de la bibliothèque.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la bibliothèque au 02.43.04.94.75.

ÉCOLE DU PETIT BOIS

M. GAUGAIN Frédéric, directeur.
10, rue de Baladé - 53440 ARON
Tél : 02 43 04 83 84

Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8h30 à 11h30 et 13h20 à 16h20

Les horaires de l'accueil périscolaire (garderie) sont les suivants :

Jours d'école : 7h15 - 8h30 // 16h20 - 18h30

Mercredi : 7h15 - 18h30

Tél : 02 43 32 38 23

Les inscriptions à la cantine et la garderie se font via l'application ETICKET. Vous pouvez contacter la mairie pour avoir le mode d'emploi de connexion.

PORTES OUVERTES : VENDREDI 22 MARS 2024

SERVICES MÉDICAUX

INFIRMIÈRE

Madame Émilie EDON
16 Rue des Loisirs - ARON
Tél. 06 13 92 27 01

PHARMACIE

Madame Laëtitia GRATIEN
17 rue de Normandie - ARON
Tél. 02 43 32 14 00

Ouverture :

- Lundi au vendredi :
9h à 12h30 // 14h30 à 19h15
- Samedi : 9h à 12h30

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. Cédric BLANC et M. Jean-François FOUCHER
16 rue des Loisirs - ARON
Tél. 02 43 00 92 12
[Sur rendez-vous uniquement](#)

OSTÉOPATHE

Monsieur TRIDON Morgan
16 rue des Loisirs - ARON
Port. 06 14 50 23 43
[Sur rendez-vous uniquement](#)

PSYCHOLOGUE

Madame GUESNÉ Sandra
16 rue des Loisirs - ARON
Port. 07 65 70 29 00

Enfant de + de 15 ans et adulte

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 19h

[Sur rendez-vous uniquement](#)

RELAIS POSTE COMMERÇANT

Ouverture : du mardi au samedi de 8h à 20h

Départ du courrier : 15h30, samedi : 11h30

Les habitants de la commune sont invités à effectuer leurs opérations courantes au relais poste (café Le Lion d'Or, chez M. FOURBET Éric).





ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Vous pouvez consulter la liste des assistantes
maternelles en Mairie.

BELLANGER Emmanuelle	31 rue de l'Europe	06 38 22 72 14
BRUNET Ludivine	1 La Davière	
DIDERICHE Maryse	3 rue Saint Eloi	02 43 08 61 22
DILIS Maryline	21 rue de la Grange	02 43 04 87 43
DOUXAMI Bénédicte	9 rue de Baladé	02 43 04 12 60
LANOES Aurore	12 rue de l'Embûche	06.04.14.42.77
MEZIÈRE Catherine	Les Forges	02 43 00 71 02
MICHAUD Nadège	8 rue du Guéret	02 43 00 33 29
PLET Cécile	50 rue de la Libération	06 22 81 14 98
POIRIER Sabrina	2 Square de l'Europe	06 87 20 61 82
ROUSSEAU Christelle	10 rue de Normandie	02 43 30 31 73

AMIS PÊCHEURS, RANDONNEURS ET JOGGEURS



Chacun de nous profite de cet endroit magnifique qu'est le Parc des Forges, avec sa faune, sa flore, son terrain de jeux pour les enfants, son mini-golf et sa Tour Eugène Sue.

Préservez ce site propre, c'est-à-dire : « *Ne pas laisser vos débris, papiers, emballages, bouteilles plastique et verre* » à même le sol.

À l'entrée principale du Parc, des colonnes de tri sélectif sont à votre disposition pour déposer vos déchets recyclables.

PRESBYTÈRE

“ Paroisse Sainte Anne sur Aron ”

Curés : Père Laurent OUATTARA
Père Pierre-Marie PERDRIX

Presbytère :
12 rue de Baladé - 53440 ARON
Tél. 02 43 04 21 00

Mail : paroisse-aron@orange.fr

Site paroissial :
diocesedelaval.fr/paroisse-sainte-anne-sur-aron/

Permanences (baptême, mariage, ...) :

- le mardi de 10h à 12h
- le samedi de 10h à 12h

Baptêmes

Mme CHARDRON : 02 43 00 03 37

Éveil à la foi

Mme CLIQUE : 06 68 53 18 74

Catéchisme

S'adresser au presbytère

Confirmation

Père Jimmy COUEFFE : 06 88 14 75 20

Mariage

Mme BEUGAS : 02 43 00 42 52

PASSAGE DES COMMERÇANTS AMBULANTS



BURGER TRUCK :

Le mardi soir

LA RÉGAL'ETTE :

Le jeudi midi

PIZZA :

Le samedi soir

DÉCHETTERIE

Les horaires des déchetteries et points de collecte :

	DÉCHETTERIES					POINTS DE COLLECTE		
	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St fraimbault de Prières (Guélaintain)	Le Ribay	Lassay les Châteaux	Commer	Aron	Jublains
Lundi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)		9h30 - 11h45	13h30 - 17h30 (17h*)	16h - 18h (17h*)		16h - 18h (17h*)
Mardi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30				15h45 17h30 (17h*)	
Mercredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)		13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45			9h30 - 12h (11h*)
Jeudi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30				15h45 17h30 (17h*)	
Vendredi		9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		9h30 - 11h45 13h30 - 17h30		15h45 17h30 (17h*)	
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30 (17h*)	9h30 - 11h45 13h30 - 18h (17h*)	13h30 - 15h30	9h30 - 11h45	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	13h30 16h (15h*)	15h45 17h30 (17h*)	14h30 18h (16h30*)

* Horaires du 1^{er} Octobre au 1^{er} Mars inclus

Les dépôts sauvages d'ordures en campagne ou au pied des conteneurs semi-enterrés et des colonnes de tri sélectifs sont punissables par la loi. **UN PETIT RAPPEL** : depuis quelques mois, le maire est habilité par son pouvoir de police à verbaliser les contrevenants, et l'amende peut aller de 30€ à 1 500€ !!! Ces peines ont déjà été appliquées.

INCIVILITÉS

Sur la commune, nous constatons très régulièrement des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats, de cartons et sacs remplis de déchets qui jonchent le pied des containers de tri. C'est le lot hebdomadaire aux abords des containers sur la commune.

De plus nous constatons des dépôts de sacs ordures ménagères dans les containers de tri sélectif.

Tous ces gestes portent un nom : INCIVILITÉ

Ce type d'incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique, de rendre désagréable les lieux pour les personnes qui trient correctement et ajoutent une charge supplémentaire aux agents communaux qui nettoient le site.

Les personnes qui agissent de la sorte font supporter à la collectivité le coût de leurs actes. Ils se comportent en véritables délinquants. C'est répréhensible par la loi.

Trier ses déchets permet d'agir sur nombre de paramètres : réduire les enfouissements ou les incinérations, valoriser les matières recyclables, donner une seconde vie aux matériels, diminuer les coûts.

Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet.

Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

ATTENTION AUX BRUITS

Si vous avez des travaux à faire avec du matériel bruyant (perceuse, tondeuse...), respectez bien les horaires autorisés par la Préfecture de la Mayenne (arrêté n° 2008-D-278) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les mercredis et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement

NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE



- A l'entrée du lotissement du Clos de la Brosse
- Rue de Baladé



CANTINE 2023/2024

- 1/ Pour les enfants :**
4,00 € par repas et par enfant.
- 2/ Pour les adultes :**
9,19 € par repas et par personne.

GARDERIE 2023/2024

Afin de bénéficier de la prestation de service ordinaire, la Mairie a l'obligation pour la garderie périscolaire d'une tarification indexée sur les revenus, par prise en compte du quotient familial des familles:

1/ Jours d'école :

Quotient familial	1/2 Journée
Inférieur à 600 €	0.54 €
De 601 € à 900 €	0.56 €
De 901 € à 1350 €	0.58 €
Supérieur à 1351 €	0.60 €

2/ Mercredi :

Quotient familial	1/2 Journée	Journée
Inférieur à 600 €	4.50 €	9.00 €
De 600 € à 900 €	4.75 €	9.50 €
De 901 € à 1350 €	5.00 €	10.00 €
Supérieur à 1351 €	5.30 €	10.60 €

3/ Amplitude (7h15 à 7h30) :

Quotient familial	Matin
Inférieur à 600 €	0.90 €
De 601 € à 900 €	0.94 €
De 901 € à 1350 €	1.00 €
Supérieur à 1351 €	1.05 €

SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Surtaxe eau	Surtaxe assainissement
0.77 €/m ³	1.05 €/m ³

PONT-BASCULE 2024

Pour utiliser le pont-basculé, il est indispensable de se procurer un code abonné auprès de la Mairie.

Tarifs :

- ARONNAIS _____ 6.20 € / pesée
- EXTÉRIEURS _____ 10.30 € / pesée

DROITS DE PLACE 2024

- Vente sur la place de la bascule : tarif unique pour les occasionnels de **68.20 € par passage**.

Tarif aménagé aux marchands ambulants venant régulièrement toutes les semaines : **6.65 € par semaine** soit **319.20 € pour un forfait de 48 semaines par an**.

CONCESSION DE CIMETIÈRE

- Concession terrain trentenaire : 60 €
- Concession caverne trentenaire : 30 €
- Caverne (caveau) : 450 €

SALLE POLYVALENTE 2024

(salle près de la salle des sports)

- Vin d'honneur (*sans les coupes*) : 69 €
- Supplément pour les coupes : 37 €
- 10 Tables et 20 bancs 36 €
- 5 Tables et 10 bancs 18 €

MAISON COMMUNE DES LOISIRS 2024

Manifestations

Manifestations	Tarifs
Vin d'honneur	88 €
Concours de cartes	103 €
Buffet campagnard	123 €
Réunions diverses et conférences	123 €
Mariage - soirée dansante	182 €
Cuisine complète (<i>fourneaux et cafetière</i>)	109 €
Arrière cuisine (<i>réfrigérateur, lave-vaisselle...</i>)	79 €
Réunions diverses et vin d'honneur	204 €
Sépulture Familles aronnaises	33 €

- Anniversaire des classes d'Aron : 50 % des tarifs
- Location vaisselle : 0.30 € du couvert
- Lors de la réservation en mairie, il vous sera demandé un chèque caution (*tarif de location + 80 €*)
- Les sous-locations sont strictement interdites.

TENNIS 2023/2024

	Aronnais	Extérieurs
Adultes	25.00 €	65.60 €
< 18 ans	12.70 €	44.40 €
Invité	29.20 €	Pas de badge

SQUASH 2023/2024

	Aronnais	Extérieurs
Adultes	35.70 €	106.00 €
< 18 ans	15.20 €	53.00 €
Invité	44.35 €	106.00 €

REPAS CCAS

Le repas des anciens toujours aussi attendu et festif

Le banquet du centre communal d'action sociale d'Aron a réuni 115 ainés le dimanche 8 octobre.

Ce repas est ouvert aux personnes de 65 ans et plus accompagnées de leur conjoint.

Tous ont été accueillis par le maire et président du CCAS Etienne Giffard, entourés d'élus et de membres du centre d'action sociale.

Le repas a été préparé par le restaurant l'Hermine, les vins achetés à la supérette Viveco et le pain et pâtisseries à la boulangerie Esnault.

L'animation a été assurée par Michel Quentin.

Les doyens de la fête, Madame Leroy Suzanne et Monsieur Chevallier Edouard âgés tous les deux de 94 ans se sont vu remettre un panier garni.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population à quoi ça sert ?

Connaître la population française et de chaque commune

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF repose en grande partie sur la population totale des communes.

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est aussi un des éléments qui permettent de préparer les décisions publiques, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transport...)

En début d'année 2023, notre commune a réalisé son recensement.

Les comptages issus de l'enquête donne les résultats suivants :

- Nombre d'habitation : 881
- Nombre d'habitants permanents sur la commune : 1809 (population municipale)

A ce jour il manque les habitants comptés à part que sont, entre autres, les étudiants.

Sur le dernier recensement cette population était de 49 personnes, et la population totale était de 1864.

Nous attendons les résultats définitifs de l'INSEE pour connaître notre population totale de 2023. Il faut au moins 55 personnes comptées à part pour égaliser notre dernière population légale.



POURQUOI LA TAXE FONCIÈRE AUGMENTE ?

La hausse de la taxe foncière est particulièrement marquée cette année en raison notamment de la suppression de la taxe d'habitation, mais aussi de l'inflation, sur laquelle sont indexées les valeurs locatives cadastrales. Ces valeurs servent de base au calcul de la taxe foncière. Pour 2023, avec l'inflation très élevée, la hausse des valeurs locatives est de 7,1% pour tous les propriétaires de France, contre 3,4% en 2022.

Qui est à l'origine de cette augmentation : cette hausse de 7,1% a été votée au niveau national. C'est donc l'Etat qui est responsable de la quasi-totalité de l'augmentation de la taxe. A cette hausse nationale s'ajoute le taux d'imposition voté tous les ans par les collectivités locales. Nous avons voté pour 2023 une hausse des taux de 1% uniquement. C'est le seul levier fiscal qui reste à disposition des communes.

L'état augmente la taxe, les citoyens sont victimes de l'inflation.



REEMPLACEMENT DES LUMINAIRES

42 luminaires de type « boule » viennent d'être remplacés dans les rues de la Grange, des Chênes, des Violettes, des Perce Neige, Riandelle et Eugène Sue. Ces luminaires étaient très consommateurs d'énergie et diffusaient autant de lumière vers le ciel que vers le sol. Les ampoules « classiques » ont été changées par des Leds, permettant une diminution de la consommation d'énergie de plus de 40%. Nous avons profité de ce changement pour apporter une touche de modernisme.

Ces luminaires dataient d'environ 25 ans pour les plus récents et un peu plus d'une trentaine d'années pour ceux situés en haut de la rue de la Grange.

Côté financement, le montant total des travaux se chiffre à 50 071 € HT. Des aides et subventions nous ont été attribuées à hauteur de 80%, une participation de Territoire Energie Mayenne de 15 751 €, une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022 de l'Etat pour un montant de 15 331,93 € et du Fonds Vert pour 7 964,07 €, le reliquat à la charge de la commune se chiffant à 11 024 €.

Depuis le printemps 2023, l'heure d'extinction des lumières est à 21h30 et l'allumage à 6h30.

NETTOYER DEVANT SA PORTE

Avec l'interdiction des désherbants phytosanitaires, les herbes folles se font de plus en plus nombreuses dans notre commune. Les agents municipaux des espaces verts ne sont pas en capacité d'entretenir les kilomètres de trottoirs que compte notre commune, les axes principaux étant traités en priorité.

Il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

Cependant, le maire peut, par arrêté municipal, imposer de balayer, désherber, nettoyer le trottoir situé devant l'habitation de chacun.

Notre commune ne pourra pas financièrement assumer deux ou trois agents pour désherber les trottoirs là où avant 1/2 agent était nécessaire. Il est donc demandé à chacun de faire un effort. La bataille de la propreté concerne chaque citoyen.

FÊTE DE LA MUSIQUE

C'est dans le parc des Forges, que la municipalité a organisé le 30 juin 2023 la fête de la musique.

Cette année, May'n Traiteur proposait, paëlla ou poulet frites pour les adultes, et, chipolatas frites pour les enfants.

L'orchestre l'Ame Dedeur a animé la soirée, laissant la place au d'artifice tiré sur l'étang vers 23h. La musique a résonné tard dans la nuit.



CHANTIER ARGENT DE POCHE



Le dispositif appelé « argent de poche » est une démarche initiée par Mayenne Communauté et mise en application au niveau de la commune. Il s'adresse aux jeunes de 16 ans révolus à 18 ans.

Les jeunes se retrouvent en situation d'accomplir une mission dont l'intérêt collectif améliore le quotidien de la population, peut embellir la commune ou avoir un caractère éducatif.

Au cours de l'année 2023, 2 semaines en juillet ont réuni 7 jeunes : Timéo Courtin, Nathaël Renier-Forêt, Gabriel Brindeau, Gabin Bréteau, Jules Lebreton, Rihanna Marin et Juliette Valtel.

Au programme de ces matinées, entretien des espaces verts de la commune, ponçage des bancs, rangement à l'école et à la garderie, peinture, remplacement tampons des chaises à la cantine, remplacement de la clôture de l'école du Petit Bois.

Les jeunes travaillent 3h par jour (le matin entre 9h et 12 h) en groupe de 2 à 5. Ils sont encadrés par un agent ou un élu.

Une indemnité de 15 € par matinée leur est versée par la commune.



COURSE AUX ŒUFS

Depuis maintenant quelques années, la commune d'Aron propose à l'occasion du lundi de Pâques, une chasse aux œufs au Parc des Forges. C'est l'occasion pour petits et grands de se retrouver et de partager un moment convivial en famille.

Les plus petits doivent retrouver des pommes de pins cachées dans le mini-golf tandis que les plus grands cherchent autour de la tour Eugène Sue et de la mairie.

Un moment convivial rempli de chocolats offerts par la commune a clôturé cette matinée.



« UN ARBRE, UNE NAISSANCE »

Le samedi 18 novembre, les familles d'enfants de la commune nés en 2022 étaient conviées à la mairie et au parc des forges. La municipalité a proposé aux familles de venir pour la plantation d'un arbre pour chaque bébé né au cours de l'année écoulée.

« un enfant, un arbre », est une opération lancée par la région Pays de la Loire, depuis 3 ans et près de 250 communes ont répondu favorablement en faveur de cette démarche orientée vers la biodiversité.

Les services techniques et les élus ont retenu plusieurs variétés d'arbres parmi lesquelles : le noisetier, l'aulne, l'aubépine, le charme, le cormier, le chêne. Les arbres ont été plantés au parc des Forges et sur l'emplacement de jeu, situé route de baladé. Chaque enfant a son prénom et sa date de naissance indiqués au pied de son arbre, sur une ardoise préparée pour l'opération.

La plantation s'est faite sous une pluie fine mais dans de bonnes conditions pour que chaque arbuste prenne et, gagne quelques cm chaque année, ce que ne manquera pas de vérifier chaque famille.



JOURNÉES CITOYENNES

Quelques jours avant les Rameaux et la Toussaint, des élus et des bénévoles ont retroussé leurs manches lors des matinées citoyennes.

Depuis 2021, la commune a besoin du soutien des habitants car entretenir le cimetière, les abords des commerces et autres génère beaucoup de travail pour les agents.

Pour le groupe des bénévoles, les tâches ne manquaient pas, entre l'arrachage des mauvaises herbes, couper à la débroussailleuse les herbes récalcitrantes, nettoyage des autobloquants à la brosse, racler, balayer les gravillons, dans les allées et autres espaces...

Une bonne quinzaine de personnes, les habitués, les jeunes enfants, retraités participent à chaque fois. Les bénévoles se sont déjà donnés rendez-vous l'année prochaine pour renouveler l'opération au printemps.



Samedi 16 Mars 2024

de 9h à 12h RDV mairie d'Aron

Soyez acteur de l'embellissement de votre commune

Programme :

- nettoyage du cimetière
- Entretien du centre bourg et des sentiers
- Arrachage mauvaises herbes

Suivi d'un moment convivial (apéro offert par la mairie)

Nous vous invitons à vous équiper de vos outils (binette, sécateur,seau, gants,...)

Rendez-vous **devant la mairie**

aron.mairie@wanadoo.fr

Tel : 02 43 04 21 02



Attention, ne pas jeter sur la voie publique



LE TABLEAU DES ASSOCIATIONS

La commune d'Aron compte 13 associations fédérées par la F.A.A. (Fédération des Associations d'Aron). Elles sont à vocation sportive, culturelle, éducative et humanitaire, représentant un important tissu associatif, et proposant de nombreuses manifestations recensées dans le calendrier des fêtes.

La F.A.A. s'est équipée de matériel et le met à disposition des associations afin de mener à bien chaque manifestation (barnum, friteuse, sono, équipements divers...).

ASSOCIATIONS	RESPONSABLE	ACTIVITES
Fédération des Associations Aronnaises	MONNIER Lionel ☎ 06.73.21.44.98	Groupement des associations
US ARON	LEFOULON Nicolas ☎ 06.75.55.97.81 D'ALMEIDA COELHO Jorge ☎ 02.43.04.11.10	Football Futsal
SPORTS LOISIRS	MICHAUD Maxime ☎ 07.82.94.67.53 NICOUX Alain ☎ 06.06.47.95.68	Activités diverses
Asso. Sportive et culturelle Ecole publique	GAUGAIN Frédéric ☎ 02.43.04.83.84	Jeux, pratiques de sports variés
Parents élèves - Ecole publique	DESBOIS Stéphanie apedupetitbois@gmail.com	Vide-Greniers, loto, soirée d'automne...
Familles rurales	COUSIN Hélène PLET Cécile ☎ 06.22.81.14.98	Centre de loisirs, Gym Danse adultes et enfants
A.D.M.R	CHALOT Patricia ☎ 02.43.32.01.87	Service à la personne
Société de Chasse	CHARPENTIER Jean-Pierre ☎ 06.43.46.96.91	Chasse
Retraite Culturelle et Sportive d'Aron	ALEXANDRE Gustave ☎ 02.43.04.41.27 LEGROS Louis ☎ 06.77.47.78.55	Belote, pétanque, marche...
Comité gestion des Etangs	GIFFARD Étienne ☎ 02.43.04.21.02	Pêche
Association du Petit Bois	MONNIER Lionel ☎ 06.73.21.44.98	Animation de quartier
PLANEUR PASSION	BERTOLA Noël ☎ 06.95.61.74.04	Découverte des planeurs
Chemins, Nature et Patrimoine	CHEVALLIER Dominique ☎ 06.87.70.45.73 FORET Sandrine ☎ 06.22.34.26.24	Randonnées, découverte du patrimoine



RETRAITE CULTURELLE ET SPORTIVE D'ARON - RcsA -

La Retraite culturelle et sportive d'Aron - qui a succédé à la gaiété aronnaise en 2017 a su maintenir et voir progressivement augmenter le nombre de ses adhérents : 150 en 2023.

Ce succès, on le doit à l'investissement du bureau et des membres, donner de leur temps pour proposer de nouvelles activités qui répondent à des adhérents plus jeunes et aussi maintenir les cartes, la pétanque, les marches, les repas... qui rassemblent jeunes et moins jeunes, c'est un lien très fort au sein de notre association.

Les nouveaux ateliers ont rassemblé une trentaine de personnes autour d'activités de : peinture, art floral, cartonnage, photo, informatique... ces ateliers seront reconduits en 2024.

Les sorties à la journée (les bords de Loire et ses maisons troglodytes, Planète sauvage à Port Saint Père) ont permis aux différentes générations de se retrouver sans oublier les moments festifs organisés à ARON. Au cours du séjour rando, 40 marcheurs aronnais ont arpenté les chemins autour du Golfe du Morbihan sans oublier la croisière pour découvrir la complexité de ce lieu aux décors magnifiques.

Les activités hebdomadaires : tous les mardi 14 h scrabble - les mardi ou jeudi : vélo avec un groupe femmes - tous les jeudi après-midi : pétanque - belote et nouveauté le Tarot, les vendredi matin : chorale et l'après-midi : randonnées.

Le fil conducteur de ces activités est la convivialité, les échanges entre générations permettent de rompre la solitude.

L'Assemblée Générale aura lieu le MARDI 23 JANVIER 2024 à 14 h 30 à la salle commune des loisirs.

Celle-ci est ouverte aussi aux non adhérents qui souhaitent venir s'informer et rencontrer le bureau - Les co-présidents : Gustave ALEXANDRE 06.40.42.73.50 et Louis LEGROS : 06 77 47 78 55

Notre Assemblée Générale se terminera par la Galette des Rois offerte à tous par la RcsA..



APE DU PETIT BOIS

L'APE (Association des Parents d'Élèves) est un groupe de parents bénévoles œuvrant pour financer les différentes sorties ainsi que les voyages organisés par l'équipe pédagogique de l'école. Tous les parents ayant un enfant scolarisé dans l'établissement sont membres de droit de l'association.

Le vide grenier, le marché de Noël, la soirée dansante ou encore les ventes ponctuelles permettent de financer les sorties au cinéma, au musée, les classes de neige...

La participation à nos actions, a permis de verser 4 522 € à l'école, dans le but de permettre aux élèves, de la maternelle à la classe de CM2 de faire des sorties scolaires comme la visite du château de Breteuil pour les CE2-CM. L'année prochaine, les élèves de ce cycle auront la chance de partir pour une semaine en classe de neige.

Voilà de quoi motiver tout le monde pour nous aider à récolter de l'argent afin que les enfants puissent profiter de belles sorties dans les années venir !

Deux nouveaux parents ont intégré le bureau afin de développer un Pôle d'animation pour les enfants pour veiller à notre mission première : l'épanouissement et le sourire des enfants.

Tous les parents sont les bienvenus pour venir partager avec nous ses moments conviviaux : l'apéro des parents durant la semaine de rentrée scolaire, le marché de Noël, les Olympiades, le vide-grenier...

Nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux (Facebook) au nom de l'APE DU PETIT BOIS D'ARON.



FAMILLES RURALES

Section GYM / DANSE

L'activité Gym Enfant/Adulte : 147 participants, animée par Marie-Laure MIGNAN.

4 cours sont proposés :

- **Gym Santé** (cours complets pour entretenir son corps et son esprit) 23 participants, les mardis de 10h à 11h au complexe sportif.
- **Gym Form'** (step, renforcement musculaire, cardio) 27 participants, les mercredis de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes.
- **Danse Ados + 12 ans** (chorégraphies musicales, step, jeux) 19 participants, les mercredis de 19h15 à 20h15 au complexe sportif.
- **Minirobic** (éveil corporel, chorégraphies gymniques, jeux) 76 participants répartis sur 3 séances les vendredis au complexe sportif :
 - 1^{er} groupe 4/6 ans, de 17h30 à 18h15
 - 2^{ème} groupe 7/9 ans de 18h15 à 19h15
 - 3^{ème} groupe 10/12 ans de 19h15 à 20h15

Les groupes Minirobic et la Danse Ado présenteront leurs chorégraphies lors du Gala annuel le vendredi 7 juin 2024 à partir de 20h au complexe sportif.





Club photo AFON

COMITÉ DE GESTION DES ÉTANGS COMMUNAUX

Le bureau ainsi constitué est le suivant :

- Président : Étienne GIFFARD
- Vice-Président : Alain THULARD
- Trésorier : Didier LEFOULON
- Secrétaire : Jean-Yves PAUMARD

Les 3 étangs (Parc des Forges, le Rivage et le Viel Aulnay) sont surveillés par **3 gardes** : Messieurs Alain THULARD , Jean-Yves PAUMARD et Michel GIRET.

Il a été décidé d'ouvrir le comité de gestion des étangs à 3 personnes extérieures du Conseil, soit Mme FORET Sandrine, M. GUITTET Anthony et M. BRETEAU Loïc, ceci afin de porter une large réflexion sur les points suivants :

- **Le règlement de la pêche. Pour rappel :**
 - La pêche est fermée du 1^{er} dimanche de janvier au soir et ouvre le 1^{er} samedi de mai au matin
 - La taille et le nombre maximum de prises sont de :
 - Brochet - 60 cm
 - Sandre - 50 cm
 } 2 prises toutes espèces confondues
 - Les carpes de plus de 3 kg doivent être remises à l'eau
 - La pêche aux leurres artificiels (cuillères tournantes ou ondulantes, tête plombée...) est interdite
- **L'aménagement du Parc des Forges, notamment de la gestion de l'eau**

CATÉGORIES (selon l'âge)	ARONNAIS(ES)	EXTÉRIEURS	MATÉRIEL DE PÊCHE AUTORISÉ
- de 14 ans Accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Une gardonnette
Adolescent(e) De 14 à 18 ans	Carte annuelle 25 € uniquement le mercredi en période de pêche autorisée	Pas concernés	Une gardonnette Deux gaules au vif
Adulte ou adolescent de plus de 14 ans	5 € la journée	6 € la journée	Une gardonnette Deux gaules au vif
Adulte	Carte annuelle 80 €	Carte annuelle 100 €	Une gardonnette Deux gaules au vif

UNION SPORTIVE ARONNAISE

Une nouvelle saison débute ! Après quelques années compliquées sur le plan sportif, notamment pour les seniors, le club espère que cette saison 2023-2024 sera synonyme de réussite, de succès et de convivialité !

L'intersaison a été riche en nouveautés avant d'aborder cette nouvelle saison !

- Après plusieurs "appels du pied" des membres du bureau précédent, la gouvernance a été revue et 7 nouvelles personnes ont rejoint un Comité Directeur élargi à 17 membres. A ce titre, Nicolas Lefoulon devient Président en remplacement de Serge Gandon qui lui prend la Vice-Présidence. Merci à Serge GANDON, pour ses 15 années de Présidence !

- Chez les seniors, avec de nombreux départs (dont celui de l'entraîneur) et un effectif quelque peu vieillissant, la fin de saison dernière ne laissait percevoir que très peu de signaux positifs. L'intersaison a permis de faire

signer plus de 30 nouveaux joueurs pour aborder cette nouvelle année avec 3 équipes seniors et une équipe vétérans (en entente avec Marcillé La Ville).

- Chez les jeunes aussi, les changements sont réels et bénéfiques. L'ensemble des catégories jeunes est à nouveau en entente avec au moins un club voisin. Le club de la Bazoge Montpinçon a aussi décidé de rejoindre le club aronnais dès l'école de foot. Ce sont près de 80 enfants de 5 à 11 ans qui fréquentent les stades rue des chênes et Louis Bouillet chaque mercredi.

Dans les catégories jeunes U13 à U17, ces ententes permettent d'afficher des effectifs intéressants sur les plans quantitatifs et qualitatifs et donnent à chacun la possibilité de jouer dans une équipe de son niveau.

A ce titre, l'ensemble de ces équipes jeunes est encadrée par une trentaine d'éducateurs.

- Enfin, dernier changement, l'US ARON a le plaisir cette année d'engager un jeune du club en service civique. Kilien Marchand Fauveau effectuera 24 heures / semaine au club dans un objectif d'encadrement et d'animation des jeunes.

Nous avons à cœur de faire évoluer notre association, tant sur le plan sportif, que éducatif ou associatif !

A ce titre, s'effectuera un travail important cette saison pour définir, écrire puis mettre en œuvre un "projet club", fidèle aux exigences de plus en plus fortes de la Fédération Française de Football.

Belle saison au club de l'US ARON !



ADMR

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau associatif national de service à la personne.



L'an dernier, notre territoire s'est étendu. Ainsi l'association ADMR Pays d'Aron s'est organisée pour intervenir sur 5 communes: Aron, La Bazoge Montpinçon, Jublains, Grazy et Marcillé la ville.

Notre équipe d'aides à domicile et de bénévoles a pour objectif de vous aider à bien vivre chez vous, de la naissance à la fin de vie.

L'association propose les services suivants :

- Un service d'aide à domicile auprès de toute la population du secteur géographique. L'ADMR intervient pour l'aide à la personne dans les actes de la vie quotidienne (aider au lever/coucher, habillage/déshabillage, aide au repas, accompagnement aux courses et aux rendez-vous médicaux, accompagnement en temps de jeux), pour de la garde d'enfants avec ou sans handicap, entretien du cadre de vie. Les salariés ADMR sont au centre du maintien à domicile et apportent une prise en charge globale de la personne.
- Un service téléassistance FILIEN

Des aides financières existent et le crédit d'impôt peut s'appliquer à toutes les interventions.



MERCI

- aux aides à domicile présent(e)s sur le terrain
- à notre secrétaire qui sait manier les plannings dans tous les sens
- aux bénéficiaires qui acceptent de comprendre nos contraintes

Nos coordonnées

ADMR PAYS D'ARON
18, rue des loisirs - 53440 ARON
02 43 32 01 87
paysdaron@admr53.fr

Adèle JACQUET-USUREAU est votre interlocutrice à l'accueil secrétariat.

Horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi
9h-13h	9h-12h30		9h-12h30	
			13h-17h30	

En dehors de ces horaires, du lundi au vendredi de 6h30 à 20h, hors jours fériés, un accueil téléphonique assure le relais. En cas d'urgence le weekend : 06 37 32 09 59



L'association ADMR Pays d'Aron vous présente le téléservice de téléassistance ADMR : Filien. Conçu pour favoriser le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap, il permet d'être sécurisé chez soi 24h/24 et 7j/7.

Plusieurs adaptations sont disponibles :

- Le détecteur de chute qui déclenche automatiquement une alarme en cas de chute lourde suivie d'une perte de connaissance.
- L'émetteur supplémentaire pour le cohabitant

La téléassistance Filien aide, accompagne et surtout rassure. A chaque appel d'un abonné, que ce soit une urgence (chute, mal aise, agression...) ou juste pour discuter, ses opérateurs sont toujours là. Et après chaque intervention d'un aidant ou des services de secours, les équipes Filien s'assurent toujours que tout va bien.

Les responsables installateurs ADMR du Pays d'Aron sont :

Mr Clément CHARLOT 07 68 00 87 60 - Mr Pierre FORET 06 86 75 22 71 - Mr Blaise SALLARD 06 88 35 51 16

THÉÂTRE

Adhésion : 15 €

- Adultes, le lundi et le jeudi de 20h30 à 23h
- Les pré-ados et ados le mercredi de 17h à 20h30
- Les enfants le jeudi de 17h à 20h

QI GONG



Adhésion : 10 €
+ règlement intervenant.

Le jeudi matin de 10h à 11h en période scolaire.

SCRAP ADULTES

Adhésion : 25 €

Le mercredi de 18h30 à 22h30, en période scolaire, à la salle des associations.

BADMINTON

Adhésion : 15 €

Le lundi de 18h30 à 20h30

le mercredi soir de 20h30 à 22h30 toute l'année.



COURIR AU PARC DES FORGES



Course en mars au Parc des Forges.

L'ATELIER POTERIE

Adhésion : 45 €

Les séances se déroulent le jeudi tous les 15 jours en période scolaire.

Deux créneaux sont proposés et à choisir lors de l'inscription :
Soit l'après-midi de 14h15 à 16h15, soit le soir de 20h30 à 22h30.



TENNIS DE TABLE

Adhésion : tarif licence

Les entraînements ont lieu le mercredi soir. Les matchs le vendredi soir à partir de 21h.

PHOTO



Adhésion : 40€

Séance le mercredi soir de 20h15 à 22h30.

SELF DÉFENSE ET KARATÉ

Adhésion : 10€

Le samedi matin salle des sports de 9h à 12h toute l'année.



YOGA



Adhésion : 1 trimestre : 60 €
L'année : 160 €

Le mardi soir de 17h à 18h15, de 18h30 et 19h45 et 20h à 21h15.
Le mercredi de 10h30 à 11h45 (en période scolaire).

ACTIVITÉ	RESPONSABLE	MAIL	TÉL.
BADMINTON	Amjed RJIBA Charlène LEMONNIER	sla.bad.aron@gmail.com	06 95 89 03 44 06 37 02 08 96
COURIR au Parc des FORGES	GUESNE Jérôme MORIN Olivier	jeromeguesne@wanadoo.fr oliv.morin@cegetel.net	02.43.00.96.20 02.43.77.95.51
PHOTO	NICOUX Alain FONTAINE Sylvie	aphoto53@gmail.com geralys@wanadoo.fr	06.06.47.95.68
POTERIE ADULTE	LEMARIE Cécile DELHOMMEAU Rachel DURAND Simone	lemarie.jmc@orange.fr delhommeau.s@orange.fr	06.73.49.79.78 02.43.00.25.57
POTERIE ENFANTS	VINCELOT Catherine	cvincelot@laposte.net	02.43.00.10.59
SCRAP	BRINDEAU Myriam GUILLERME Anne-Marie	myriametdavidbrindeau@gmail.com yannickguillerme@orange.fr	07.86.12.61.89 06.83.16.55.94
SCRAP ENFANTS/ ADOS	HETE Magalie CHARRIAT Delphine	magalie.michel@gmail.com delphine.charriat@orange.fr	02.43.08.10.98 02.43.08.96.77
TENNIS DE TABLE	LECOINTRE Laurent	tt.aronsportsloisirs@gmail.com	06 80 05 59 49
THÉÂTRE	Théâtre adultes : VIDY William LORRE Emilie Théâtre jeunes : MICHAUD Maxime	theatredesjeuxdits@gmail.com	06.79.85.56.97 07.82.94.67.53
YOGA	MARTINEAU Lise		
SELF Défense	NEDJAAI Pascal	pascal.nedjaai@wanadoo.fr	06 20 43 47 81
QI GONG	GAREAU Marie-Françoise	mariefrancoisegareau@gmail.com	02.43.32.15.94



RÉSULTAT FINANCIER 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

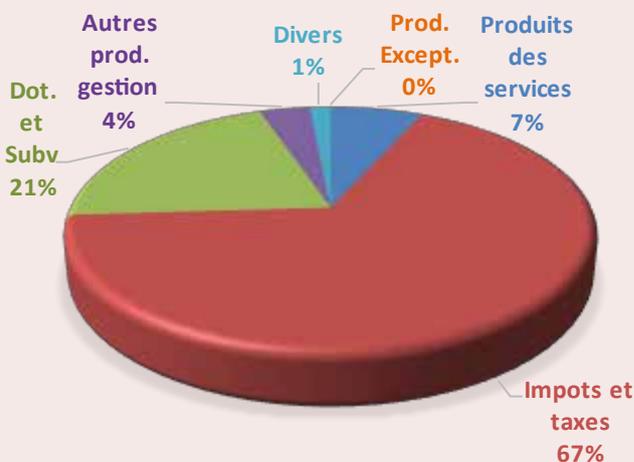
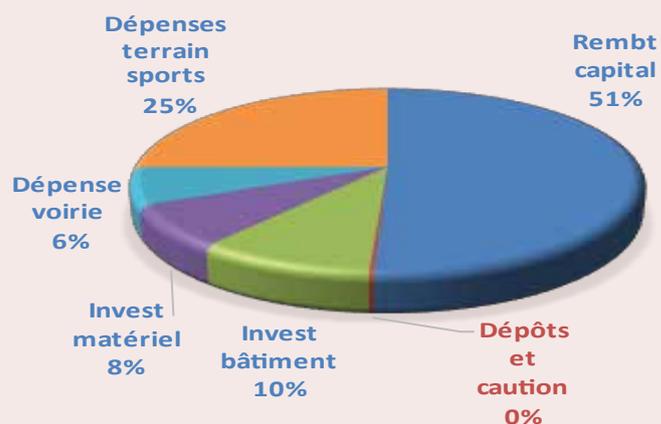
RECETTES

Amortissements	28 742 €
Dépôts et cautions	229 €
Autres subventions	12 827 €
FCTVA et TA	31 235 €
TOTAL RECETTES	73 033 €



DÉPENSES

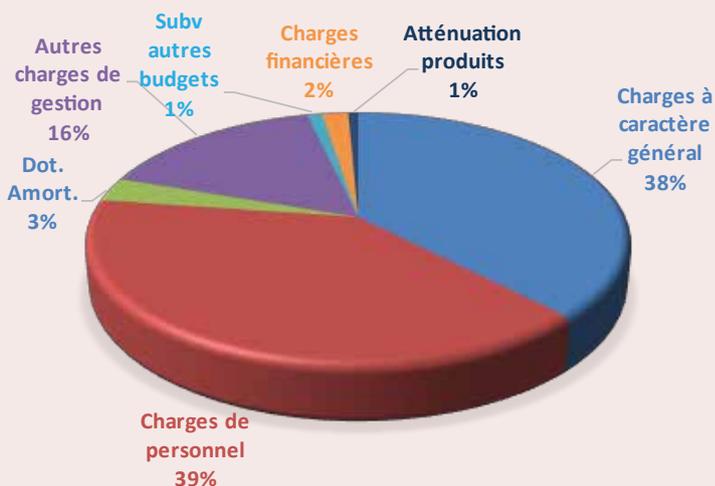
Remboursement capital	96 053 €
Dépôts et cautions	550 €
Investissement bâtiment	18 774 €
Investissement matériels	14 219 €
Dépenses de voirie	12 272 €
Dépenses terrain de sports	47 515 €
TOTAL DEPENSES	189 383 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Produits des services	80 213 €
Impôts et taxes	803 785 €
Dotations et subventions	248 349 €
Autres produits de gestion	43 643 €
Divers	18 139 €
Produits exceptionnels	60 €
TOTAL RECETTES	1 194 189 €



DÉPENSES

Charges à caractère général	363 475 €
Charges de personnel	379 716 €
Dotation amortissement	29 274 €
Autres charges de gestion	154 693 €
Subventions aux autres budgets	10 000 €
Charges financières	17 899 €
Atténuation de produits	6 724 €
TOTAL DEPENSES	961 781 €

Les taux d'imposition en 2023 :

Taxe foncière bâti	41.47 %
Taxe foncière non bâti	40.20 %
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	11.53 %

Les subventions 2023 :

Union sportive Aronnaise	5 695.00 € €
Amicale des anciens AFN/ACPG	100.00 €
RcsA	820.00 €
Association sports loisirs	500.00 €
Association familles rurales	17 500.00 €
Société de chasse d'Aron	280.00 €
Aide au dévelopt. de Boussé	280.00 €
Autres subventions	7 078.00 €

ÉCOLE PUBLIQUE	
Association parents d'élèves	470.00 €
Coopérative scolaire	1 282.00 €
Classe découverte (mer et neige)	1 275.00 €

TOTAL SUBVENTIONS	35 000.00 €
--------------------------	--------------------

LES INVESTISSEMENTS 2023

BROYEUR À VÉGÉTAUX

Cet investissement permettra d'obtenir du paillage.

Coût : 1 400 € HT

POMPE AÉROFLOT

Pour le bassin de tampon de la station d'épuration. Cette pompe agite les effluents pour éviter les odeurs.

Coût : 2 784 € HT

POMPE POSTE DE RELEVAGE - STATION D'ÉPURATION

Coût : 1 252 € HT



ASPIRATEUR À FEUILLES COCHET

Permettra un gain de temps à nos agents.

Coût : 6 700 € HT

MISSION D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA COMMUNE

Coût : 18 375 € TTC

TRAVAUX DE LA SALLE DE DANSE

Cet investissement va permettre un agrandissement de la salle de danse en prenant sur la mezzanine.

Coût des travaux env. : 70 000 € HT

Subvention DETR : 22 000 €

RELAMPING

42 luminaires de la Rue de Grange, Rue des Chênes, Rue des Perce-Neige, Rue Riandelle, et Rue Eugène Sue : Coût de l'opération : 50 071 €.

Subventions reçus : 39 047 €

À la charge de la Commune : 11 024 €



LA RESTAURATION DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS

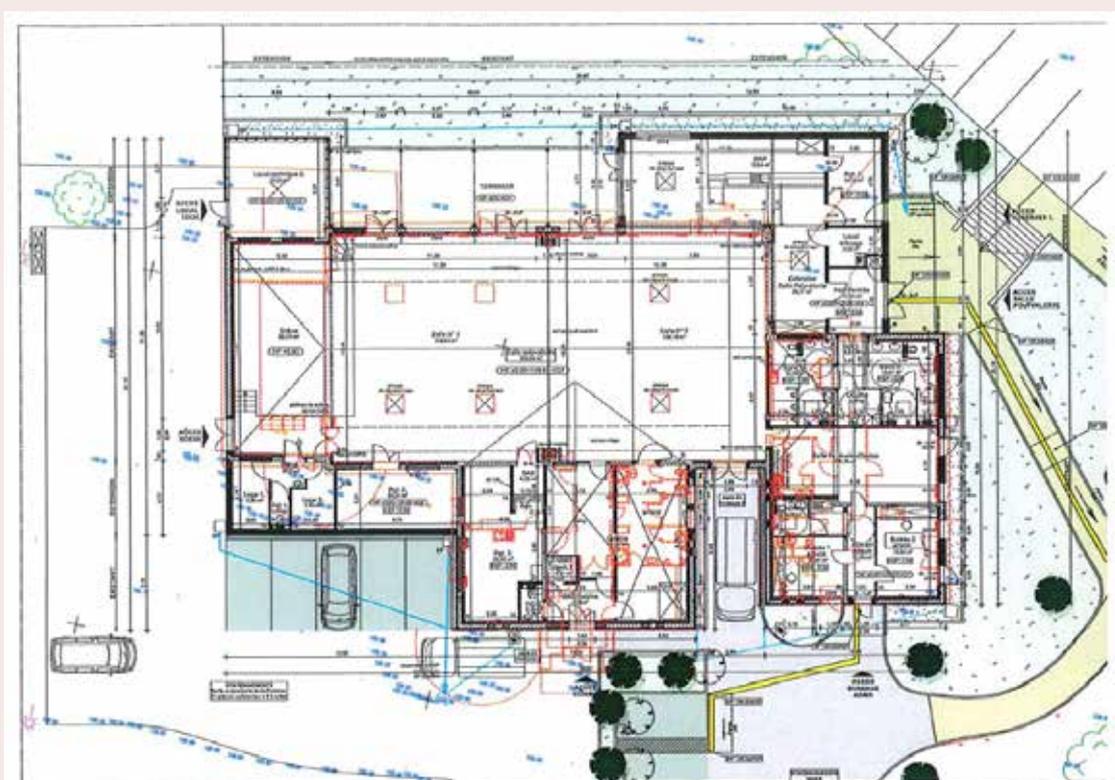
Après plus de quarante ans de bons et loyaux services, notre salle des fêtes a besoin d'une restructuration complète voire même d'une extension pour augmenter sa capacité d'accueil en totale adéquation avec les besoins et la population d'aujourd'hui.

Les objectifs de ce projet sont :

- de créer une nouvelle salle en rapport avec les usages et les besoins qui ont été révélés par le diagnostic.
- d'offrir une nouvelle image de ce bâtiment tout en conservant la structure et la volumétrie de la salle existante et en créant une extension de 150 m² afin d'augmenter la superficie des zones de rangement, des sanitaires pour une mise aux normes, de la partie scène pour y ajouter des loges et de la partie bar pour l'isoler de la salle.
- d'ériger un bâtiment moderne dont les performances sont comparables aux bâtiments neufs d'aujourd'hui.

Sur le bâtiment seront posés des panneaux photovoltaïques pour autoconsommation de l'électricité produite. Nous y installerons un chauffage par géothermie, en prévoyant les forages nécessaires afin d'alimenter le bâtiment cuisine /cantine dans un futur aménagement de celui-ci.

Le projet architectural englobe le bâtiment existant et l'extension dans une nouvelle « peau ».



PLAN
de masse

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Pour les parents :

Situé dans les locaux de la maison de la petite enfance à Mayenne et de France services à Lassay les Châteaux, le relais petite enfance vous informe sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire de Mayenne Communauté :

- Listes des disponibilités des assistantes maternelles agréées
- Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
- Crèche
- Halte-garderie
- Micro-crèche
- Gardes d'enfants à domicile

Et si votre choix s'oriente vers une assistante maternelle, il vous renseigne sur les modalités d'emploi :

- Comment faire un contrat de travail ?
- Quels sont mes droits et devoirs en tant qu'employeurs ?
- De quelles aides puis-je disposer (prestations CAF et MSA) ?
- Quelles démarches administratives dois-je accomplir (bulletins de salaire) ?

Pour les professionnelles de la petite enfance :

Le relais petite enfance accompagne les assistantes maternelles et garde d'enfants à domicile dans leur profession.

Service itinérant, il a organisé en 2023, 172 temps de rencontre à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, dans différentes communes de Mayenne Communauté. Ces temps offre un espace collectif où les tout-petits peuvent se rencontrer et s'éveiller en toute sécurité sous le regard bienveillant de leur assistante maternelle. Et ces moments sont également pour les professionnelles de la petite

enfance, des lieux ressources où elles peuvent partager leurs expériences professionnelles et échanger sur leurs pratiques.



Les kermesses du relais petite enfance au parc des forges à Aron

Pour contribuer à leur professionnalisation, le relais petite enfance organise également des modules de formation continue à proximité de leur domicile : une

manière d'interroger, d'enrichir et de consolider leurs pratiques professionnelles. Des soirées d'échanges sont également mises en place pour les informer, parler de leurs difficultés et rompre l'isolement professionnel.

Le relais petite enfance délivre également une information générale sur l'ensemble des métiers de la petite enfance :

- Educateur de jeunes enfants
- Assistante maternelle
- Infirmière-puéricultrice
- CAP accompagnement éducatif petite enfance
- Auxiliaire de puériculture

@ : relaispetiteenfance@mayennecommunaute.fr

Mayenne

Maison de la petite enfance
36 rue de la Madeleine
02.43.30.30.03

Information sur rendez-vous
Lundi et vendredi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h00-12h00

Lassay-les-Châteaux

FRANCE SERVICES
15 Grande rue
09.67.26.55.00

Information sur rendez-vous
Lundi et mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h



Piscine non couverte

- ≤ 10m² ou restant moins de 3 m³ = aucune formalité (sauf secteur sauvegardé = DP)
- bassin > 10m² et ≤ 100m² = DP
- bassin > 100m² = PC

Piscine couverte

- couverture H < 1,8m = DP
- couverture H ≥ 1,8m = PC

Extension : véranda, garage, surélévation pièce

- ≤ 20m² = DP
- 20 à 40m² en zone U = DP (sauf si seul 150m² surface plancher dépassé du fait du projet, autres zones = PC)
- > 40m² = PC

Fenêtre de toit, panneaux photovoltaïques, modification de toiture = DP (si remplacement à l'identique aucune formalité sauf en secteur protégé)

Modification aspect extérieur

- ajout ou suppression fenêtre, modification menuiseries extérieures, pose d'un auvent, transformation de garage en pièce de vie, etc. = DP
- ravalement de façade à l'identique = aucune formalité sauf en secteur protégé

Changement de destination

- sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas la façade ou les structures porteuses du bâtiment = DP
- avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade = PC

Murs

- de soulèvement ou < 2 m. de hauteur (sauf si en clôture) = pas de formalité
- ≥ 2 m de haut = DP
- en secteur protégé = DP (quelque soit la hauteur)

Clôture et portail = DP (sauf en zones A et N)

- Clôtures en secteur protégé = DP (quelque soit la zone)

Terrasse non couverte :

- de plein pied (jusqu'à 80 cm au-dessus du sol) ou si surélevée et inférieure à 5 m² : aucune formalité (sauf en secteur protégé et/ou si modifie la façade = DP)
- Au-dessus de 80 cm de hauteur et de 5 à 20m² = DP
- Au-dessus de 80 cm de hauteur et > 20m² : PC (sauf si en extension et en zones U = DP jusqu'à 40m²)
- Au-dessus de 80 cm de hauteur et > 40m² = PC

Construction isolée, annexe (garage, abri de jardin, pergola, carport, serre de jardin)

- ≤ 5m² = aucune formalité (sauf secteur protégé = DP)
- > 5 et ≤ 20m² = DP
- > 20m² = PC

Construction maison par un particulier = PCMI

- surface plancher < 150m² = pas d'architecte
- surface plancher ≥ 150m² ou si construction destinée à la vente = architecte obligatoire

Démolition totale ou partielle

En zones U et AU et en secteur protégé = PD

Un projet non soumis à formalité d'urbanisme doit néanmoins être conforme à la réglementation.

Legend:
 DP : déclaration préalable, pièce instructeur, 1 mois ; PC : permis de construire, pièce instructeur, 3 mois ;
 PCMI : permis de construire maison individuelle, pièce instructeur, 2 mois ; PD : permis de démolir, pièce instructeur, 2 mois.
 Secteur protégé : inscription au titre de protection de l'habitat ; périmètre des objets des monuments historiques, Site Patrimonial Remarquable (SPR), site classé et site inscrit.
 Recours à l'architecte obligatoire pour les permis de construire dans les cas suivants :
 - dossier déposé par une personne morale, pour les personnes physiques : surface plancher supérieure à 150m² ou pour un projet d'extension, lorsque l'existant est > 150m² ou que le projet consiste à déplacer ou supprimer un bâtiment.

HTH HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

[POUR LES 15-30 ANS]

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR

Une chambre inoccupée chez vous ?
Bénéficiez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivez une expérience enrichissante !

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ

Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ?
Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

DU CÔTÉ DE L'EMPLOYEUR

Besoin d'un hébergement pour un collaborateur ?
HTH : Une solution logement clés en main, rapide et flexible.
Voici une solution humaine ET professionnelle !

15-17 € LA NUIT
dans la limite de **270-290 € PAR MOIS**

ADLJ
Association départementale pour le logement des jeunes
Tél. : 02 43 69 57 57
07 69 17 09 21
104 rue du pont de Mayenne
53 000 LAVAL
hth@adlj.org

Le NYMPHÉA
HABITAT JEUNES & SERVICES
Tél. : 02 43 01 62 65
rue Alain Vadepiéd
53 600 EVRON
logement@lenymphea.fr
www.lenymphea.fr

SERVICE BABY SITTING

VOUS RECHERCHER UN BABY-SITTER SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTÉ ?

CONTACTEZ L'INFO JEUNES

06.78.29.73.99
pij@lespossibles.org

Anim' ton été, le 10 février 2024

Une envie de passer le BAFa, un besoin d'informations sur les alternatives au job avant 18 ans ? L'Info Jeunes Mayenne Communauté lance « Anim' ton été » le 10 février 2024, de 10h à 13h dans les locaux des Possibles. Les directeurs d'accueil de loisirs animeront un job dating, des organismes de formations seront présents et des propositions pour animer ton été.

Plus d'informations auprès de l'Info Jeunes au 06.78.29.73.99 / pij@lespossibles.org



Première réunion les aventuriers
du canal 12 avril 2023

LES AVENTURIERS DU CANAL

C'est à l'issue de la dernière assemblée générale de *Chemin Nature et Patrimoine Aronnais* qu'a germé cette idée suggérée par *Gérard Madiot* de « creuser » l'histoire du canal, intimement liée à l'histoire d'Aron et qui constitue une part importante de son identité.

Ce canal fut creusé de mains d'hommes pour donner la force motrice aux activités industrielles qui ont « forgé » Aron. D'ailleurs Aron se serait appelé « *Airon le Bruant* », étant donné le bruit des marteaux pilons animés par l'énergie hydraulique de l'étang des Forges.

La plupart des aronnais savent que ce canal dévie une partie du flux de l'Aron au lieu-dit de *Vaujuas* à *Marcillé La Ville*, pour ensuite rejoindre son cours derrière notre village, autour d'une petite parcelle bien connue appelée « *le pré de l'île* ». Beaucoup y ont des souvenirs marquants de kermesses et de courses de mobbylottes dans les années 1977/1978, auxquelles participait *Bernard Gachon*, notre tout jeune maire de l'époque...

Les cartes montrent que avant même le creusement du canal, les ruisseaux de *Vaurière*, de *La Fourmière*, des *Ecottays* et celui de *Touroux* convergeaient pour alimenter les douves du château d'Aron avant la guerre de 100 ans...

Mais qu'en est-il vraiment du fil de l'histoire et des enjeux économiques et politiques qui ont amené à exploiter ce potentiel naturel ?

Il est très probable que de nombreux aronnais seraient intéressés d'en savoir plus sur ce patrimoine historique qui a vu la filature succéder aux forges en même temps que le développement de la scierie ...

Notre ambition serait d'apporter un éclairage sur ces thèmes, en montrant l'évolution d'intérêt porté à cette infrastructure de canaux et d'étangs, qui fut d'abord importante pour la défense du territoire médiéval, le commerce du poisson puis l'exploitation de la force motrice. De nos jours, ce site naturel constitue un chaînon environnemental essentiel pour la biodiversité et aussi un lieu de bien être à Aron, avec la mise à disposition publique du parc des Forges et des étangs.

Nous ne partons pas de rien dans cette aventure et bénéficions d'archives patiemment collectées par *Michel Hubert*, féru d'histoire et fils de notre emblématique maire *Henri Hubert*, qui eut la tâche de reconstruire notre village meurtri à l'issue de la dernière guerre. Nous avons aussi le soutien de l'association *Patrimoine du Pays de Mayenne* et celui de la *Société Historique et Archéologique de la Mayenne (SAHM)*.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique de l'école primaire du *Petit bois* est disposée à faire participer les élèves dans la période 2024/2025. Les sujets ne manquent pas entre l'histoire, la technique des moulins et l'environnement...

Dans cette même dynamique, avec *Roger Boutilly*, des membres du club Photos sont prêts à mettre en valeur l'originalité des paysages et aussi à réaliser des effets de contraste historiques d'Aron.



Le partage de L'Aron à VAUJUAS



Pour l'anecdote, Roger Boutilly qui travaillait pour le propriétaire des lieux, fut en 1984 un relais essentiel dans l'acquisition par la commune du parc des Forges et des canaux - joyau du patrimoine communal. En effet c'est lui qui informa, en avant-première, Bernard Gachon dont la réactivité fut remarquable pour saisir cette occasion unique.

Nous aimerions pouvoir restituer le fruit de nos recherches lors d'une soirée au printemps 2025 à l'occasion de la réouverture de la nouvelle salle des loisirs, avec une exposition et des

animations spécifiques comme des scénettes de théâtre. Michel Roulin est déjà engagé avec enthousiasme dans la réflexion.

Le lendemain de cette soirée, une « balade contée » sera au programme. Elle partira du manoir et du moulin de Vaujuas pour rejoindre le parc des forges en empruntant les chemins ruraux qui longent les canaux et étangs. Cette marche de 5km, animée durant 3h, illustrera en plusieurs points d'intérêt les techniques hydrauliques, l'histoire (petite et grande) et la richesse environnementale des lieux.

L'ambition est grande ; la tâche est cependant ardue et toutes les bonnes volontés et compétences spécifiques seront les bienvenues dans notre groupe actuellement constitué d'environ 25 personnes.

Pour étoffer cette démarche et laisser le maximum de mémoire collective au niveau de la commune à nos enfants et petits-enfants, nous souhaiterions collecter votre mémoire personnelle ou familiale ainsi que vos témoignages (ex : activités collectives, lavoirs, battages, processions, période de la guerre ...).

Nous recherchons aussi des documents et des photos montrant des lieux d'Aron et des événements passés (y compris des photos de famille et de mariages de vos aïeux) pour, avec votre accord, les dupliquer et réfléchir à leur mise en scène. Bien sûr, ils vous seront aussitôt restitués.

La convergence de ces contributions sera précieuse pour la force et la qualité du résultat.

Le barrage de Vaujuas régulation du débit de l'eau des étangs



Contacts : Gérard Madiot 06 38 17 42 95

Roger Boutilly 06 08 68 55 14 - Dominique Chevallier 06 87 70 45 73

Poème de
Bernard CHEMIN

BALADE LE LONG D'UN CANAL

Que fait un canal il relie, produit, fait tourner des pales de jour comme de nuit
Voilà le canal qui reste discret Champêtre fluvial très vieux et secret
Croiser le canal tous sens en éveil, ce n'est pas banal jamais en sommeil
Longer le canal, toujours des merveilles, d'amont en aval souvent du soleil
Rire du canal qui prend un drôle d'air se déguise sans mal en fausse rivière
Parler du canal d'une manière nouvelle quoi de plus normal, il est immortel
Suivre le canal en toute saison, c'est le principal, tout près de l'Aron

Bernard CHEMIN